

Dans son dernier voyage en Europe, il était parvenu à décider la puissante Cie Internationale de Belgique à venir installer dans la Province une vaste usine pour la construction des rails de chemins de fer, des locomotives, etc.

Il avait aussi presque terminé les arrangements pour un grand échange de produits entre la France et la Province, et pour le commerce des traverses à l'usage des voies ferrées, Bordeaux devant être le siège principal de cette entreprise.

M. Mercier a été, durant son passage aux affaires, un infatigable travailleur.

Voici un sommaire des principales mesures dues à son initiative.

—Incorporation des Jésuites.—Règlement des biens des Jésuites.—Augmentation des sièges à la Chambre.—Extension du suffrage, surtout aux étudiants, aux ouvriers, aux instituteurs et aux fils de famille.—Création de la Cour des Magistrats à Montréal : où la justice est administrée presque gratuitement, dans l'intérêt de la classe pauvre.—Etablissement des écoles du soir.—Construction de ponts en fer sur les rivières importantes.—Etablissement d'une exposition permanente à Montréal.—Nouveaux octrois aux chemins de fer.—Promesses d'encouragement pour la construction d'un pont à Québec, sur le Saint-Laurent.—Réparation du palais de justice de Montréal.—Loi pour empêcher les contestations d'élection vexatoires.—Réserves forestières, en faveur du colon.—Augmentation de la rente des terres publiques de \$1.00 à \$2.00, et augmentation des droits sur la coupe du bois.—Taxes sur les mines et sur les chemins de fer, qui ont reçu des subsides, de manière à éteindre en 60 ans la dette créée par tels subsides.—Création du Mérite agricole.—Octroi de lots de terre de cent acres aux pères et mères de 12 enfants vivants.—Augmentation du nombre des juges de la Cour Supérieure, à la demande du Barreau de Montréal.—Paiement plus raisonnable et traitement plus humain des petits jurés.—Paiement des grands jurés et des témoins de la Couronne.—Abolition de la formalité du serment établissant que le témoin est nécessaire.—Etablissement d'un bureau de commissaires pour la protection des employés dans les manufactures, et amendement de la loi, quant à l'heure du travail et à l'emploi des enfants.—Amendement de la loi sur les aliénés.—Abolition de la taxe sur les municipalités et les parents, et assurant davantage au gouvernement le contrôle